



AFRIQUE/RD CONGO - L'ONU dénonce le recrutement d'enfants soldats au Kivu

Kinshasa (Agence Fides) – La Mission des Nations unies au Congo (MONUSCO) a dénoncé le recrutement forcé de civils, dont des enfants, de la part des groupes de guérilleros – et en particulier du M23 – opérant au Kivu (dans l'est de la République démocratique du Congo).

« Plus de 100 cas de recrutement forcé de civils de la part du M23 dont 26 cas concernant des enfants ont été recensés depuis avril 2012 » indique un communiqué diffusé le 7 août à Kinshasa. « Certains rapports affirment que le nombre pourrait être bien supérieur ». Selon la MONUSCO, depuis le début de cette année, « plus de 150 enfants auraient été recrutés dans l'est du pays tant par le M23 que par d'autres groupes armés tels que les combattants Mayi Mayi, les Forces démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ».

Le M23 s'est arrêté à quelques 30 Km de Goma, chef lieu du Nord Kivu. Selon des sources d'agence, à quelques kilomètres des positions des rebelles, dans le village de Kanyaruchinya, la population de la zone qui fuit les combats, a trouvé refuge dans une église catholique et dans une école.

Sur le plan politique et diplomatique, s'est ouvert au Rwanda le Sommet de la Conférence internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) afin de discuter de l'envoi d'une « force neutre » afin de donner la chasse aux groupes armés présents dans l'est de la RDC et de contrôler la frontière avec le Rwanda. Ce dernier est accusé d'appuyer le M23 et d'exploiter illégalement les ressources naturelles congolaises. Selon le quotidien congolais Le Potentiel, sous la couverture du M23, le Rwanda a installé une administration de facto à Rutshuru (Nord Kivu). Lors de la réunion de Kampala, ont émergé par ailleurs des positions différentes à propos de la composition de la « force neutre ». En effet, si le gouvernement de Kinshasa souhaiterait la voir constituer également de militaires de pays n'appartenant pas à la CIRGL, le Rwanda désire qu'elle ne comprenne que des militaires appartenant aux Etats membres de la Conférence. (L.M.) (Agence Fides 08/08/2012)